



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 avril 2023  
Français  
Original : anglais

---

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

### **Renseignements fournis conformément au Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes**

#### **Note verbale datée du 27 mars 2023, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, en application de l'article XI du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (résolution 2222 (XXI) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements sur l'objet spatial Intelsat 26 (JCSat-4) (voir annexe).



## Annexe

### Renseignements sur un objet spatial\*

#### Intelsat 26 (JCSat-4)

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale	1997-007A
Nom de l'objet spatial	Intelsat 26 (JCSat-4)
Date et territoire ou lieu de lancement	17 février 1997 à 5 h 00 UTC ; Cap Canaveral (États-Unis d'Amérique)
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	1 436 minutes
Inclinaison d'orbite	8,2 degrés
Apogée	35 816 kilomètres
Périgée	35 770 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial	Satellite de communication
Modification dans l'exploitation	
Date à laquelle l'objet spatial a cessé d'être fonctionnel	9 décembre 2021 à 23 h 22 mn 47 s UTC
Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial	Intelsat
Lanceur	Atlas 2AS
Autres renseignements	Intelsat a mis hors service Intelsat 26 le 9 décembre 2021 à 23 h 22 mn 47 s. L'orbite finale mesurée était de 430,11 x 343,33 kilomètres au-dessus de l'orbite géostationnaire

---

\* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution [62/101](#) de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.